



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Participantes et participants - Régime d'assurance collective

EXPÉDITRICE : Tanya Caissie, directrice, Service des ressources humaines

DATE : Le 14 mai 2024

OBJET : **MODIFICATIONS AUX PRIMES MENSUELLES DU RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE À COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2024**

Nous avons le plaisir de vous informer qu'il y aura une réduction aux taux mensuels pour les régimes d'assurance vie et les personnes à charge ainsi que pour l'assurance invalidité de longue durée.

	ASSURANCE VIE	PERSONNES À CHARGE
Ancien taux	0,122 \$ / 1 000 \$	1,28 \$ / famille
Nouveau taux	0,101 \$ / 1 000 \$	1,06 \$ / famille

	LONGUE DURÉE
Ancien taux	3,317 \$ / 100 \$
Nouveau taux	2,985 \$ / 100 \$

Veillez noter les changements au taux mensuel du régime d'assurance santé cette année. Nous sommes heureux de vous aviser qu'il n'y a aucun changement au taux mensuel du régime d'assurance dentaire. Les taux mensuels du **régime d'assurance santé et dentaire** sont les suivants, sur la base du partage des coûts à 50/50 employé/employeur :

Protection	Taux actuels		
	Santé	Dentaire	Total
Individuelle	54,48 \$	13,46 \$	67,94 \$
Familiale	139,16 \$	38,33 \$	177,49 \$

Protection	Taux au 1 ^{er} juin 2024		
	Santé	Dentaire	Total
Individuelle	57,21 \$	13,46 \$	70,67 \$
Familiale	146,12 \$	38,33 \$	184,45 \$